

LE COUT DU SERVICE POUR GERER VOS DECHETS EN 2019

Intercommunale de gestion des déchets : **in BW**
 Commune : Villers-la-Ville
 Nombre d'habitants (1/1/2019) : 10702

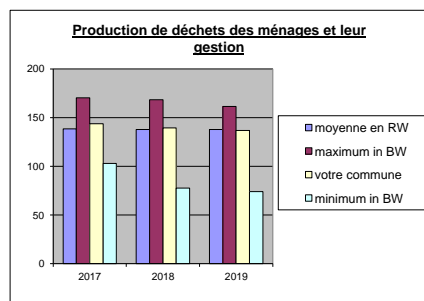


1) La production de déchets des ménages et leur gestion

	Moyenne en Région wallonne kg/an/habitant 2018	Moyenne à Villers-la-Ville kg/an/habitant 2019	Quel est le service de collecte et de traitement ?
Ordures ménagères	137,85	136,60	Collectes en porte à porte / Valorisation UVE
Déchets organiques	15,75	0,00	Collectes en porte à porte ou CIPOM-CIFFOM / Biométhanisation
Déchets verts	57,49	73,33	Collectes sélectives en porte à porte + recyclages / Compostage
Encombrants	46,59	40,16	Collectes sélectives en porte à porte + recyclages / Broyage - Incinération
Déchets inertes	86,59	83,66	Recyclages / Recyclage
Bois	36,4	45,65	Recyclages / Valorisation - Recyclage
Papiers/cartons	49,43	46,15	Collectes sélectives en porte à porte + recyclages / Recyclage
Verres	30,19	27,40	Recyclages + Bulles / Recyclage
PMC	16,44	15,87	Collectes sélectives en porte à porte + recyclages / Recyclage
Métaux	7,2	9,97	Recyclages / Recyclage
DEEE	6,02	7,59	Recyclages / Valorisation - Recyclage
Autres (piles, huiles, pneus,...)	12,55	13,23	Recyclages / Tri - Valorisation - Recyclage
TOTAL	502,5	499,61	

Années	Ordures ménagères Moyenne en RW en kg/habitant/an (*)	Ordures ménagères in BW en kg/habitant/an		Ordures ménagères à Villers-la-Ville en kg/habitant/an
		Minimum	Maximum	
2017	138,48	102,76	170,15	143,54
2018	137,85	77,55	168,39	139,41
2019	137,85	74,06	161,32	136,60

(*) Moyenne 2018 prise en considération car 2019 non communiquée



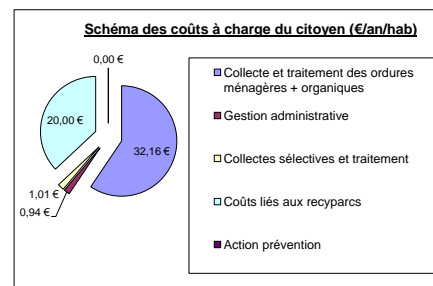
2) Schéma des coûts communaux à charge du citoyen en 2019

	€/an/habitant	en %
Collecte et traitement des ordures ménagères + organique	32,16 €	59,43%
Gestion administrative	0,94 €	1,74%
Collectes sélectives et traitement	1,01 €	1,87%
Coûts liés aux recyclages	20,00 €	36,96%
Action prévention	0,00 €	0,00%
Total	54,11 €	100,00%

ATTENTION NON COMPRIS (ramassage et évacuation des dépôts sauvages, cimetières, ...)

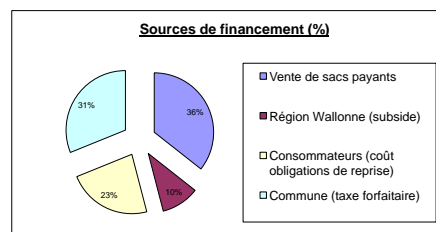
Taxes appliquées sur les ordures ménagères et les encombrants

Taxes régionales : 12 €/Tonne en UVE* *UVE : Unité de Valorisation Energétique = Incinérateur
 Taxes provinciales : 1,74 €/Tonne en UVE*
 Taxes communales : 3 €/Tonne en UVE*



3) Sources de financement

	en €	en %
Vente de sacs payants	246.225,80	35,61%
Région Wallonne (subside)	71.491,02	10,34%
Consommateurs (coût obligations de reprise)	158.485,92	22,92%
Commune (taxe forfaitaire)	215.190,00	31,12%
Total	691.392,74	100,00%



4) Votre contribution directe à la commune et le service y afférant

a) Services :

Services minimum Collectes en porte-à-porte des ordures ménagères
Collectes sélectives des papiers, des verres et des PMC
Recyparcs

Services complémentaires :

Collecte de sapins de Noël
Collecte des encombrants (système à la demande payant)

b) Extrait du règlement taxe :

	Isolé	Ménages de 2 personnes	Ménage de 3 personnes et +	Secondes résidences	Indépendants et commerçants
2019	32 €	48 €	65 €	65 €	65 €

5) Votre contribution via l'achat de certains produits

Déchets	Organisme de gestion	Coût par habitant €
Huiles usagées	VALORLUB	0,089
Huiles de friture	VALORFRIT	0
Piles	BEBAT	1,85
Emballages	FOST PLUS	9,40
Pneus	RECYTYRE	1,81
DEEE	RECUPEL	1,66

6) Comment réduire votre facture déchets ?

- ↳ Moins de déchets produits, c'est mieux pour l'environnement et autant d'économie pour vous.
- ↳ Participez aux collectes sélectives.

Conseils de prévention :

- Ⓢ Compostez à domicile vos déchets verts et déchets organiques en vous entourant des conseils et informations nécessaires.
- Ⓢ Broyez vos tailles de haies et d'arbres pour épandre le broyat autour de vos plantations.
- Ⓢ Achetez seulement ce dont vous avez besoin.
- Ⓢ Evitez le gaspillage de denrées alimentaires, n'achetez que les quantités nécessaires, rangez régulièrement le contenu de votre frigo.
- Ⓢ Privilégiez les produits durables et évitez les produits jetables (vaisselles jetables, piles jetables,...) ou de mauvaise qualité.
- Ⓢ Privilégiez les recharges et les produits peu emballés (vrac, découpe, grands conditionnements).
- Ⓢ Pour transporter vos courses, pensez aux sacs réutilisables, aux paniers et caisses pliantes.
- Ⓢ Consommez l'eau du robinet, ne nécessitant pas d'emballage.
- Ⓢ Vous souhaitez jeter des objets, peuvent-ils encore servir ? Pensez au réemploi (réparer, donner, emprunter, revendre).
- Ⓢ Privilégiez l'emballage en verre à tout autre contenant.
- Ⓢ Achetez malin pour jeter moins : évitez le suremballage.
- Ⓢ Choisissez les boissons en bouteilles consignées.
- Ⓢ Venez aux recyparcs quand vous avez un coffre plein de déchets, préalablement triés.

Actions de prévention menées par votre commune et votre intercommunale :

- Participation à la campagne sur le gaspillage alimentaire.
- Journées de collectes vélos, jouets.

7) Renseignements : Service Environnement - 071/87.03.89